

## Eugène LE ROY, entrepreneur Haïphong, Dap-cau

### Eugène LE ROY

Né à Marseille, au quartier de Saint-Barthélémy, le 28 août 1850.  
Fils d'Emmanuel Marie Pascal Le Roy, 40 ans, employé au chemin de fer,  
et de Marie-Pauline Ollive.

Marié à Riom, le 6 mai 183 avec Anna Louise Cabassut.  
Dont François Marie Pascal Joseph (Haïphong), 15 juin 1894.

Entrepreneur à Haïphong  
fonderie et construction de ponts en fer à Dap-Cau  
concessionnaire des Explosifs Favier pour l'Indochine  
constructeurs de ponts métalliques  
fondateur de la [tuilerie-briqueterie de Dapcau](#).  
Créateur de la Société d'études du bassin houiller  
d'Herment et Sauvagnat (Puy-de-Dôme),  
de la [Compagnie tonkinoise de tramways à vapeur sur routes](#),  
de la [Société d'irrigations au Tonkin et en Annam](#)  
et de [L'Indo-Chinoise, compagnie à primes fixes contre l'incendie](#).

Décédé à Riom, le 11 janvier 1900.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE HAIPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1889)

Voici les résultats du scrutin de ballottage du 24 mars :

Ont été élus :

.....

Eug. LE ROY, de la maison Le Roy et Cahors, négociant      23 voix

---

### INAUGURATION DU PREMIER TRONÇON DU CHEMIN DE FER DE PHU-LANG-THUONG À LANG-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1891)

À ce déjeuner assistaient : ...M. Le Roy, de la maison Le Roy-Cahors

---

Dauphin (Marie Clair *Émile*) : comptable de la maison Le Roy à Dap-Cau et Haïphong (1893-1900)(d'après son registre matricule). Fondateur en 1903 de l'[Hôtel de la Rotonde](#) à Hanoï. Voir encadré.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1893)

M. Le Roy, le sympathique entrepreneur parti en France au printemps dernier, est de retour parmi nous ; nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue ainsi qu'à M<sup>me</sup> Le Roy, qui l'accompagne.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1893)

On nous fait part de la naissance à Dapcau de Pierre, fils de M. Chaussé, ingénieur de la maison E. Le Roy.

---

[Dîner annuel des polytechniciens](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1894)

Hier soir a eu lieu au *Hanoi-Hôtel* le dîner des anciens élèves de l'X.  
Dix-huit anciens avaient répondu à l'appel du major, parmi lesquels ... Chaussé, ancien capitaine d'artillerie, actuellement directeur de la maison E. Le Roy...

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1894)

M. E. Sarran, ancien ingénieur en chef de Kébao, est arrivé à Haïphong par le dernier courrier et a monté le 20 courant à Dap-cau.

M. E. Sarran vient au Tonkin pour s'occuper de [l'entreprise de M. E. Le Roy](#).

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à ce pionnier du Tonkin dont on n'a pas oublié les intéressants travaux sur les charbonnages et qui jouit à juste titre d'une grande popularité et de beaucoup de sympathies parmi nous.

---

CABINET DE M<sup>e</sup> E. BOUCHET  
AVOCAT-DÉFENSEUR  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1894)

D'un acte sous-seing privé, en date, à Dason, du neuf août mil-huit-cent-quatre-vingt-quatorze, enregistré à Hanoi le dix-huit même mois f° 68, n° 426, il appert qu'une société en nom collectif a été fondée, sous la raison sociale LE ROY ET COMPAGNIE. entre M. Eugène Le Roy, négociant entrepreneur, domicilié à Haïphong, et M. Émile Sarran, ingénieur, domicilié à Dap-cau.

Cette société, dont le siège social est à Dap-cau, est fondée pour trois années à dater du jour où les associés auront fait leur inventaire initial des apports de matériel apporté par M. Le Roy et au plus tard du premier janvier 1895.

M Le Roy apporte à la société un contrat pour la construction des ponts métalliques sur les routes du Tonkin, le cadastre d'une partie de la province de Son-tay, son outillage, son matériel, approvisionnements et mobilier, bibliothèque, le tout évalué à mille piastres, plus les valeurs qui seront apportées par M. Le Roy et dont le montant sera constaté par les livres de la société, en compte courant à son crédit.

M. Sarran apporte à la société son industrie, son temps et son travail.

Les deux associés ont la signature sociale.

Le dépôt de l'un des doubles de l'acte de société a été déposé au greffe du tribunal d'Hanoï le 25 août 1894.

Eugène LE ROY

E. SARRAN'

LES CHEMINS DE FER DU TONKIN  
LES CONDITIONS DE L'EMPRUNT DE 100 MILLIONS  
par Vidéo  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 octobre 1895)

Le [Hanoï-frontière de Chine \(HFC\)](#)

.....  
En vertu d'un traité intervenu entre le Protectorat et la maison Le Roy, de Dap-cau, ces ouvrages métalliques seront confiés à cet entrepreneur; les commandes lui seront faites en temps utile, au fur et à mesure de l'avancement de l'ouverture des routes faites en régie par le service militaire.

LE VOYAGE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> juillet 1896)

.....  
Les voitures de la Résidence et celles de M. Sarran se trouvaient préparées sur le quai ; il fut impossible de se rendre à Bac-ninh, la route Mandarine ayant été coupée sur une assez large étendue par une nappe d'eau, on dut se borner à parcourir la ville.

Nous le regrettons, car M. Rousseau aurait pu voir du premier coup que Bac-ninh est appelé, dans un avenir très prochain, à ne former qu'une ville avec Dap-Cau. La distance entre ces deux centres est insignifiante et lors de l'achèvement du chemin de fer, ce sera à Dap-Cau, tête de ligne fluviale, que se portera toute l'activité commerciale et administrative.

L'argent prélevé sur les fonds de l'emprunt pour faire simultanément de nouvelles constructions à Bac-ninh et à Dap-cau aurait pu être économisé en partie. On ne peut que regretter, par exemple, l'édification d'une résidence à Bac-ninh lorsqu'il y en a déjà une qui vient d'être inaugurée.

Mieux renseigné, M. Rousseau n'aurait certes pas mis en adjudication ces travaux qui s'élèvent à un prix considérable.

M. Rousseau et les personnes de sa suite visitèrent en détail les importants établissements de M. Eugène Le Roy, dirigés par M. Sarran ; [il examina la briqueterie, la fabrique de céramique et, surtout, les ateliers du construction des ponts métalliques.](#)

M. Rousseau a vivement félicité M. Sarran de son esprit d'initiative et de l'activité déployée par lui dans la direction de ces différents établissements industriels, dont il avait beaucoup entendu parler et dont l'importance l'avait surtout frappé.

.....

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS.  
BAC-NINH  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1898)

Beaucoup de personnes se trouvaient dimanche réunies sur le champ de courses.  
Nous avons remarqué, venus ...de Haïphong, M. Leroy [Eugène Le Roy], entrepreneur

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1898)

Il est alloué, en dehors du projet approuvé, les primes suivantes pour les projets déposés pour l'adjudication sur concours du 15 décembre 1897 (Ballastage, fourniture et pose de la voie et matériel fixe.) ;

.....  
à M. Le Roy, une prime de deux mille francs.

---

L'ÉLECTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE A HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1899)

Le *Courrier d'Haïphong* recommande aux électeurs la liste suivante :

.....  
E. Le Roy, de la maison Le Roy et Cahors, négociant ;

---

CHRONIQUE RÉTROSPECTIVE  
LES TRAVAUX PUBLICS À HAÏPHONG EN 1891  
(D'APRÈS LES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1939)

Il est à désirer, dit M. Le Roy, que tous les travaux d'art que la ville a à entreprendre, soient mis en adjudication ; elle y trouvera certains avantages.

---

ARRIVÉE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1894)

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M. Doipeau, chef de service de l'entreprise Le Roy à Bac-lé, de retour parmi nous après quelques mois de repos passés en France.

---

HAÏPHONG  
NAISSANCE

François Marie Pascal Joseph Le Roy  
Fils de Eugène Alfred André Le Roy, 43 ans, entrepreneur à Haïphong,  
et de M<sup>me</sup> Anna Louise Cabassut.

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1894)

Nous avons le plaisir d'apprendre que M<sup>me</sup> E. Le Roy, femme du sympathique entrepreneur, a donné le jour le 15 courant à un gros garçon.  
Toutes nos félicitations à M. et à M<sup>me</sup> E. Le Roy.

---

#### DÉPART

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1895)

M. Le Roy et sa famille se sont embarqués dimanche sur le *Haiphong*.

M. E. Le Roy profitera de son séjour en France pour compléter le capital de la société d'assurances dont il est le fondateur et dont la moitié des actions est déjà souscrite au Tonkin.

Le succès de l'émission en France est déjà assuré par les amis personnels de M. E. Le Roy.

Les souscriptions continueront à être reçues encore pendant un mois au Tonkin et nous ne saurions trop engager nos concitoyens à s'intéresser à cette affaire qui, étant donné les promesses formelles faites au conseil d'administration, donnera de beaux dividendes.

L'ancien immeuble du Cercle a été acquis pour le compte des fondateurs de L'Indo-Chinoise qui comptent y installer leurs bureaux.

Selon toutes les prévisions, la nouvelle société fonctionnera dans le courant du premier semestre 1896.

---

#### EXPLOSIFS FAVIER

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 1898)

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1898)

Les Explosifs ou poudres de sûreté Favier ont été inventés par le commandant du Génie français Favier. Ils ont des effets dynamiques qui répondent à tous les besoins de l'industrie, et sont substitués avec avantage à tous les mélanges détonants employés jusqu'ici, depuis la poudre noire jusqu'aux explosifs les plus puissants.

Les Explosifs Favier ne présentent absolument aucun danger de manipulation, de transport, d'emmagasiner, etc.

Ils sont insensibles aux chocs les plus violents.

Ils sont insensibles à l'action de la flamme.

Ils ne contiennent ni nitroglycérine, ni acide persique, ni coton-poudre, ni chlorate de potasse, ni aucune substance dangereuse ou explosive par elle-même.

Ils ne contiennent ni explosif liquide, ce qui les préserve de l'exsudation, ni acide libre, ce qui assure leur conservation indéfinie.

Ils ne détonent qu'au moment où on veut les faire détoner, par l'addition de la capsule appropriée.

Toutes ces propriétés spéciales aux Explosifs Favier leur ont assuré un succès considérable en France depuis leur apparition, succès qui va toujours croissant et tend à faire substituer ces explosifs à tous ceux employés jusqu'à ce jour.

Les Explosifs Favier sont transportés comme produits chimiques ordinaires sur tous les chemins de fer français et sur les paquebots des Messageries maritimes, à la suite de la circulaire du 27 avril 1892 du ministre des Travaux publics, disant qu'il n'y a pas lieu de faire figurer ces explosifs dans la catégorie des matières inflammables ou explosibles énumérées à l'arrête ministériel du 9 janvier 1888.

Dépôt des Explosifs Favier et accessoires : chez M. Eugène Le Roy à Haïphong, seul vendeur pour l' Indo-Chine.

---

## SOCIÉTÉ DES COURSES DE BAC-NINH-DAP-CAU

---

Réunion du 13 novembre 1898  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1898)

.....  
La tribune, don gracieux de M. E. Le Roy, s'élève sur le flanc d'un coteau qui domine l'hippodrome.

.....  

---

HANOÏ  
LE CONCOURS AGRICOLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1898)

.....  
Il est regrettable que l'usine de M. Le Roy, de Dap-cau, n'ait pas songé à envoyer ses échantillons, car elle fabrique aussi bon nombre d'objets utiles à l'agriculture.

.....  

---

BAC-NINH  
VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL LANESSAN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1899)

Toutes les maisons sont pavoisées à Dap-cau où le *Tuyên-quan* arrive à 9 h. du matin.

Les troupes de la garnison sont rangées devant la place d'armes, sous les ordres du commandant Piéton. Puis viennent les miliciens à cheval commandés par M. l'Inspecteur Laune.

À la suite, les *linh* des mandarins et leur cortège obligé de parasols et de drapeaux.

Se tiennent près du bac où va accoster le canot du *Tuyên-quan* : M. Muselier, résident de Bac-ninh, Minault, vice-résident, et Yung, chancelier ; le commandant du *Zabiaca* arrivé la veille de Phu-lang-Thuong avec M. Duvilliers, qui est aussi présent, M. le Barrier, chef des services administratifs, MM. les médecins de l'hôpital, MM. les officiers sans troupe, le tong-doc de la province et divers mandarins, M. Chesnay, M. Le Roy et son ingénieur M. Chaussé, etc.

M. le gouverneur général débarque à 9 h. 10. Le canon tonne au fort de Dapcau. Le gouverneur et sa suite passent rapidement sur le front des troupes et se dirigent vers les ateliers de M. Le Roy qui en fait les honneurs en personne. On visite ces ateliers où ne sont employés que des ouvriers annamites aussi habiles que les ouvriers chinois. M. le

gouverneur général veut tout voir et fait admirer au commandant du *Zabiaca* l'impulsion donnée à l'industrie dans ce beau pays du Tonkin, laquelle industrie n'est pas limitée à ce qu'on peut voir dans les grandes villes du pays : les établissements de M. Le Roy à Dap-cau en sont une preuve.

On examine avec intérêt un pont métallique tout monté et prêt à être expédié à Moncai pour la route de Locphu que M. le gouverneur vient de parcourir et où il a eu l'occasion de passer sur un pont semblable dont il s'est montré très-satisfait.

Il désire maintenant visiter la tuilerie mécanique de M. Le Roy. Pour y arriver, on traverse le vieux village indigène de Dap-cau, aux rues étroites et tortueuses.

L'usine est située au pied du mamelon du fort. Elle est en plein travail et elle occupe un nombreux personnel indigène où les femmes dominant. On est surtout intéressé par la fabrication des carreaux aussi parfaits que ceux fabriqués en France. M. Chaussé, ingénieur de la maison, vient, du reste, de préparer pour l'exposition coloniale de Lyon un envoi d'échantillons de tous les produits de l'usine de Dap-cau qui prouvera à qui de droit que nous n'avons ici aucunement besoin qu'on nous expédie des tuiles de France comme on y a songé à Paris, ainsi que pour le riz. M. de Lanessan entre dans un four en chargement.

Dans un autre, en pleine combustion, il peut jeter un regard par un trou ménagé à cet effet.

On retourne par le quai. En passant près le dépôt de bois du pays de M. Le Roy qui se trouve sur bord du fleuve, le gouverneur stupéfie le commandant du *Zabiaca* en lui disant que c'est un grand chef pirate qui vend tous ces bois à M. Le Roy. C'est en effet Baky qui est le fournisseur de céans. Le gouverneur fait remarquer avec raison que lorsque les chefs pirates se font marchands de bois, ils ne sont pas loin de préférer la vie de bons bourgeois à celle de pillards.

On arrive aux voitures qui attendent où madame de Lanessan a déjà pris place et l'on se dirige rapidement vers Bac-ninh car un froid vif a aiguisé l'appétit et un déjeuner offert par le gouverneur doit avoir lieu à onze heures à la résidence.

Seize convives autour de la table. Madame de Lanessan a à sa droite M. Muselier et à sa gauche M. le commandant du *Zabiaca*. M. le gouverneur a à sa droite M<sup>me</sup> Le Roy et à sa gauche l'évêque de Bac-ninh, monseigneur Velasco.

Le déjeuner servi par M. Rochat est excellent. Certains vins provenant de la cave particulière de M. le gouverneur sont fort appréciés.

Au dessert, M. le gouverneur félicite hautement M. Muselier des résultats qu'il a obtenus dans sa province, qui sont très importants. Il connaît l'activité et l'habileté du jeune résident et il savait que tout marcherait à souhait quand il l'envoya de Hung-yen à Bac-ninh. Il associe à ces éloges le tong-doc, collaborateur zélé et intelligent du résident.

Monseigneur Velasco prononce alors avec chaleur le toast suivant :

.....

\_\_\_\_\_

#### NÉCROLOGIE

Eugène Le Roy

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1900)

C'est avec un profond regret que nous avons appris le décès de M. Eugène Le Roy, l'industriel bien connu de Dap-Cau et de Haïphong.

M. Le Roy, était rentré en France avec sa jeune femme, il y aura bientôt un an. Il se disposait à revenir prochainement au Tonkin, lorsqu'une mort subite est venue l'abattre, à Riom (Puy-de-Dôme), pays de M<sup>me</sup> Le Roy.

Nous prions sa famille de recevoir ici nos vifs sentiments de condoléance.

---